



BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

Conformément à l'article 35 du Règlement Général de la BRVM, à l'Instruction N°5 de la BRVM relative à l'animation du marché et à la circulaire N°004-2010 du CREPMF relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA,

1. SGI ANIMATRICE DE LA VALEUR COTEE

Nom SGI : ACTIBOURSE
Siège social : Boulevard de France Cotonou BENIN
Adresse : 08 BP 0879
Téléphone : (229) 21 31 53 43
Télécopie : (229) 21 31 78 00
ANB : BENIN
Nom & prénoms du Représentant légal : EGUE Omo-Délé
Fonction du Représentant légal : Directeur Général
Email : information@boa-actibourse.com

2. VALEUR ANIMÉE

Dénomination : **BOA-BURKINA FASO**
Symbole : BOABF
Siège social : Angle 770, avenue du Président Aboubakar Sangoulé Lamizana OUAGADOUGOU 01 BURKINA FASO
Téléphone : (226) 50 30 88 70 à 73
Télécopie : (226) 50 30 88 74
Email : information@boaburkinafaso.com / www.boaburkinafaso.com

3. CLAUSES DE L'ANIMATION

Nom & prénoms du négociateur spécialiste : SOSSOUKPE Ninice		
Date de signature du contrat : 28/02/2011	Contrat renouvelé ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Durée du contrat : 2 ans renouvelables par tacite reconduction	Combien de fois : 1	Date du dernier renouvellement: 27/02/2013
Quantité minimale de titres garantie (QMG) : 10 (la QMG ne peut pas être inférieure à 10 titres)		
Ecart de cours proposé : plus ou moins 7,5%		
Compte DCBR utilisé : 11 947		

4. POINT SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

	AU 30/06/2014	AU 31/12/2013	variation	
			En volume/valeur	%
Nombre de titres	1741	501	1 240	71,22
Valeur en espèces (F CFA)	147 985 000	39 527 250	108 457 750	73,29

Le soussigné certifie que les informations contenues dans ce présent bilan sont complètes et conformes à la réalité.

Fait à Abidjan, le 02/07/2014

Signature et cachet
(du déclarant ou son Représentant légal)

NB : Ce document doit être produit au plus tard le 15 du mois suivant la fin de chaque semestre.